



9 règles vitales pour notre santé et sécurité.



Nous planifions minutieusement chaque intervention.



Protection de la place de travail par des signalisations.



Nous sommes vus grâce aux habits de travail classe 3.



Nous exploitons les engins de chantier selon les règles.



Nous gardons le contact visuel avec le conducteur d'engin de chantier.



Nous déplaçons et transportons correctement les charges.



Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



Nous nous sécurisons sur et sur le côté de la chaussée.



Nous portons les équipements de protection individuelle.

Plus d'informations sur www.charte-securite.ch

**«Aucun travail ne mérite
que l'on risque sa vie ou celle
d'un collègue!»**

Edouard Currat, membre de la direction de la SUVA.

Groupe de coordination sur la sécurité au travail SER



Gruppo di coordinamento sicurezza sul lavoro SMS



Koordinationsgruppe Arbeitssicherheit SUD



La charte de sécurité – un manifeste pour des lieux de travail sûrs et sains.

Les signataires de la Charte de la sécurité s'engagent à veiller que les règles de la sécurité au travail sont respectées. En Suisse, on dénombre actuellement encore 250'000 accidents du travail par an, dont 100 mortels.

Notre objectif commun est de préserver la vie et la santé de tous ceux qui sont impliqués – Le travail ne peut comporter de risque vital! Les étapes suivantes de cette auto-déclaration sont attendues des signataires.

5 ÉTAPES	<p>Elles introduisent le principe:</p> <p>STOP EN CAS DE DANGER SECURISER REPRENDRE LE TRAVAIL</p> <p>dans toute l'entreprise.</p>	<p>Elles déclarent obligatoires les «règles vitales» applicables à l'entreprise ou définissent leurs propres règles de sécurité.</p>
<p>Elles forment les travailleurs et leur expliquent les règles de sécurité, si possible sur place, c'est-à-dire aux postes de travail.</p>	<p>Elles informent les partenaires externes (mandataires, chefs de projet, collaborateurs d'autres entreprises) de la Charte de la sécurité. Elles exigent de leur part qu'ils respectent les règles de sécurité de la Charte.</p>	<p>Elles appliquent les règles de sécurité, même dans le stress du travail quotidien.</p>

Adhérer vous aussi – Le GrC ST SER participe parce que:

Nous tirons tous à la même corde! – Avec l'adhésion à la Charte de la sécurité, la direction manifeste une attente claire: que les employés respectent les règles de la sécurité. En même temps, elle légitime les employés et supérieurs à dire STOP en cas de danger.

Moins d'accidents et de jours de travail perdus – Les entreprises qui mettent en œuvre les règles de sécurité peuvent compter avec moins d'accidents et de jours d'absences. Cela a un effet aussi positif sur les coûts.

Réputation gagnante – avec la Charte de la sécurité, vous montrez à vos clients, partenaires et le public que la sécurité et la santé de vos employés et partenaires vous tient à cœur.

Good Governance – La Charte vous aide également à mettre en œuvre les exigences légales: Elle est la base pour la protection de la santé et la sécurité au travail. Sur cette base, vous pouvez déterminer les risques et mettre en œuvre les règles de sécurité. En outre, la participation des employés peut être réalisée avec le soutien de la Charte.

Adhésion à la Charte www.charte-securite.ch